Image not found or type unknown

Licenciement - "etre en contre nature" :cause sérieuse et réelle?

Par **tibtib**, le **10/10/2008** à **14:14**

je suis en CDI depuis seulement 3 mois (au 10/10/2008)
Une procédure de licenciement est faite à ce jour=convocation remis en main propre.
les reproches faites verbalement sont que je suis en "contre nature" avec la société et pas productive, pas assez souple... mais le pb de fond et non dit...est que je ne m'entend pas avec l'assitante de direction car je "discute" bcp ses directives. n'ayant pas de profil de poste je rechigne mais éxécute quand même le travail demandé par cette personne qui n'est pas, en plus ma supérieure hiérarchique directe (pas mentionnée dans mon contrat)

une répartition de tâches a été faite (elle organise le travail des 3 secrétaires dont elle m^me) et qui varie en fonction de la charge de travail de chacune. par exemple, si une a bcp de dossiers dans le domaine commercial elle fera moins de facturation. le directeur m'a également dit que du jour au lendemain si je ne dois faire que de la facturation et bien c'est son droit et qu'il ne faut surtout discuter....tout cela sans que cela soit écrit sur le contrat...

quel va être mon motif de licenciement avec les reproches annoncés lors de la remise convocation? vais je pouvoir toucher les assedics?

merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés